

Objet	Domaine d'application
-------	-----------------------

<p>Ce mode opératoire décrit le transport des échantillons effectués dans les services du CH situés à Heinlex, du MPR Côte d'Amour et de l'Echo Dialyse.</p>	<p>Ce mode opératoire s'adresse au <u>personnel de soin</u> des services d'Heinlex du CH (psychiatrie, CeGIDD et centre de planification, Cassiopée, Les Cèdres, Les Tulipiers, Les Pins, Les Chênes, le Ponant), du MPR Côte d'Amour et de l'Echo Dialyse, aux <u>agents de transport</u> des prélèvements, et au <u>personnel du laboratoire</u> présent au centre de tri.</p>
--	--

Référence(s)

<p>Norme NF EN ISO 15189 et SH REF 02 du COFRAC Arrêté ADR (Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par la Route) Instruction d'emballage de l'ADR, dite P650</p>

Matériel(s)	Document(s) associé(s)
-------------	------------------------

<p>Sachet plastique (emballage secondaire) Mallette rigide ou semi-rigide (emballage tertiaire) Sachet rouge pour les prélèvements urgents</p>	<p>Manuel de prélèvement Liste des examens urgents réalisés au LBM (LAB-FI-027) Prélèvement en vue d'un examen biologique (LAB-PR-002) Conservation et transport des échantillons biologiques (LAB-PR-001) procédure spécifique au laboratoire : Réception des prélèvements (LAB-PR-PRE-001),</p>
--	--

Processus

1. Modalités de passage de l'agent transport pharmacie du CH

	Du lundi au vendredi	Après 16h, samedi, dimanche et jour férié ou indisponibilité du chauffeur du CH
	Transport CH « Pharmacie » tél : 06 19 33 32 80	Société Hémoservices
Prend à Cassiopée les échantillons provenant des unités de vie d'Heinlex hors Ponant LE PONANT : Dans la salle de soins de l'unité correspondant au jour de collecte du chariot de pharmacie	Cassiopée Horaires prévus : 8h30 – 13h30	SUR APPEL
	Le Ponant : Horaire prévu : 10h	
	<u>Sur appel</u> : Entre 15h et 16h	
Psychiatrie 1-2-3	<u>Horaire prévu</u> : 8h45 <u>Sur appel du service</u> : Entre 9h et 16h	
CeGIDD	Uniquement sur appel jusqu'à 16h	

	Du lundi au vendredi	Après 16h, samedi, dimanche et jour férié ou indisponibilité du chauffeur du CH
	Transport CH « Pharmacie » tél : 06 19 33 32 80	Société Hémoservices
Centre de planification	Entre 11h30 et 15h : passage de l'agent de l'hôpital sur appel Après 16h, passage d'Hémoservices sur appel	
MPR Côte d'Amour	<u>Horaires prévus :</u> 8h30 et 13h30	SUR APPEL
Echo Dialyse	<u>Horaires prévus :</u> Mercredi : 9h15 – 14h Jeudi : 9h15 – 14h <u>Sur appel :</u> Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 15h30	SUR APPEL

2. Du lundi au vendredi jusqu'à 16h : prise en charge par l'agent du transport pharmacie du CH

Un véhicule du CH de Saint-Nazaire est dédié pour le transport des prélèvements, avec un compartiment, pour entreposer les malles de transport.

Les prélèvements des patients des unités de vie, hors Ponant, sont effectués par les infirmières mobiles. Les échantillons récupérés à « Cassiopée » sont déposés, dans une mallette semi-rigide et isotherme, dans le hall à côté des boîtes aux lettres.

Les prélèvements récupérés au Ponant sont entreposés dans la salle de soins de l'unité correspondant au jour de collecte du chariot de pharmacie.

En Psychiatrie, les sachets de prélèvements sont déposés sur une table dans un local sécurisé avant l'arrivée de l'agent du transport pharmacie.

3. Prise en charge par la société Hémoservices

En dehors du passage de l'agent de transport pharmacie et en cas d'impossibilité de le joindre par téléphone, les infirmières font appel au transporteur Hémoservices.

Afin de préciser pour quels types d'examen on peut faire appel à Hémoservices en garde, se référer à la liste des examens **urgents** réalisés **au LBM**, sur le manuel de prélèvement (rubrique « réalisation du manuel de prélèvement »).

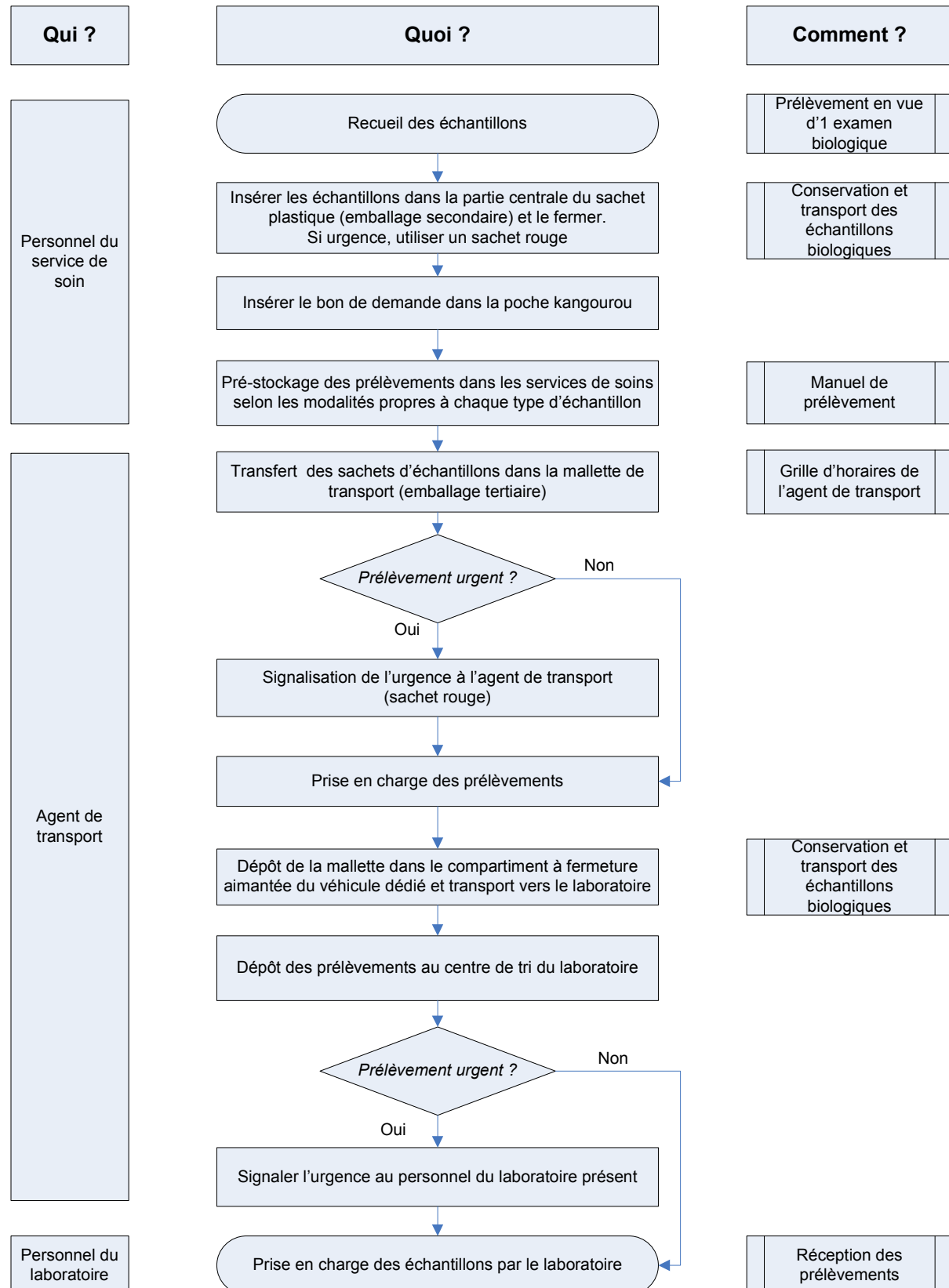
Les infirmières appellent le transporteur (Société Hémoservices 06 80 38 70 90) qui devra se faire préciser le lieu exact de prise en charge du prélèvement et l'heure approximative à laquelle il arrivera dans le service de soins. L'IDE lui remettra les prélèvements, précisera le nombre de sachets remis et signera le bordereau qui doit être archivé **24** mois dans le service concerné.

Entre l'appel de l'infirmière, la prise en charge du prélèvement par le transporteur et le dépôt au laboratoire, le délai ne doit pas excéder 1h30.

Le laboratoire de biologie médicale de l'hôpital de Saint-Nazaire demande à être impérativement prévenu en cas de retard au 02 72 27 85 10.

Pendant la période de permanence des soins (période en dehors des horaires d'ouverture du LBM au public), l'accès au laboratoire et l'appel aux techniciens se font :

- soit par le couloir rouge des tortues, puis appeler les techniciens aux numéros indiqués à l'entrée du LBM ;
- soit par le visiophone du laboratoire situé à l'extérieur, sur la gauche en arrivant par l'entrée URGENCES GYNECOLOGIQUES, pour joindre les techniciens de garde.



	Nom - Fonction	Date	Visa
Rédacteur	I. JEUDY – RAQ laboratoire	21/12/16	<i>Signé</i>
Vérificateur	A. LE LABOURIER – responsable transports CH	27/12/16	<i>Signé</i>
Approbateurs	G. RUAL – coordonnateur général des soins	09/01/16	<i>Signé</i>
	S. SACHOT-OLLIVIER – biologiste responsable LBM	03/01/17	<i>Signé</i>
Approbation par la cellule qualité et risques pour mise en application le			25/01/17
LAB-MO-002	Transport des échantillons provenant des services d'Heinlex, du MPR Côte d'Amour et de l'Echo Dialyse	Version 5	Page 4 sur 4